



e-Mediplan

«En tant qu'élément constitutif de l'omni-channel, e-Mediplan offre confort, sécurité et économies grâce aux fonctions de rappel, de prise de contact avec un médecin et de recommandation de génériques.»

Damaris Aeschlimann, Responsable E-Business Galenicare

Corporate Governance

Le rapport de Corporate Governance définit les structures, les processus et les règles qu'instaure Galenica pour assurer une bonne gestion d'entreprise. Galenica tient compte des exigences du droit suisse, de la Directive de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) et suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'Economiesuisse. La structure du présent rapport de Corporate Governance repose sur l'annexe à la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange. Les rémunérations et participations de l'échelon supérieur de direction sont présentées séparément dans le Rapport de rémunération (à partir de la page 75).

Structure du Groupe et actionariat

Structure du Groupe

Galenica SA a son siège à Untermattweg 8, 3027 Berne, Suisse. C'est une société anonyme organisée selon le droit suisse. En sa qualité de société holding, elle détient directement ou indirectement toutes les sociétés qui font partie du Groupe Galenica. Galenica SA est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis le 7 avril 2017 (symbole de valeur: GALE). Les actions des sociétés du Groupe ne sont pas négociées en Bourse.

Pour toute information relative à la structure du Groupe et au périmètre de consolidation, veuillez vous reporter à la page 149 des Comptes annuels 2019. Les adresses des principales sociétés du Groupe se trouvent aux pages 164 et 165. Les statuts de Galenica SA, le règlement d'organisation ainsi que les règlements des Comités du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Actionariat

Le 31 décembre 2019, Galenica comptait 14'452 actionnaires, dont cinq actionnaires importants ayant, conformément aux documents soumis à Galenica SA et à la SIX Swiss Exchange, annoncé détenir 3% et plus des droits de vote dans Galenica SA:

- UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle, Suisse, avec 2'482'860 actions
- BlackRock, Inc., New York, USA, avec 2'239'120 actions
- Alecta Pensionsförsäkring, Ömsesidigt, Stockholm, Suède, avec 2'000'000 actions

- Credit Suisse Funds AG, Zurich, Suisse, avec 1'626'752 actions
- Rudolf Maag, Binningen, Suisse, avec 1'500'000 actions

En outre, Norges Bank (Banque centrale de Norvège), Oslo, Norvège, a annoncé divers dépassements vers le haut et vers le bas par rapport au seuil de 3% des actions. Sinon, aucun autre actionnaire n'a annoncé un dépassement du seuil de 3% des actions.

Les transactions déclarées à l'Instance pour la publicité des participations de la Bourse conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) peuvent être consultées sur la plateforme électronique de la SIX Swiss Exchange (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Au 31 décembre 2019, l'institution de prévoyance professionnelle du Groupe Galenica était inscrite avec 0.39% des voix.

Participations croisées

Galenica SA ne détient pas de participations croisées dans des sociétés en dehors du Groupe Galenica.

Modifications depuis la date de clôture du bilan

Depuis la date de clôture du bilan et jusqu'au 24 février 2020, aucune autre publication des participations conformément à l'article 120 de la LIMF n'est à signaler.

Structure du capital

Capital-actions

Le 31 décembre 2019, le capital-actions entièrement libéré de Galenica s'élevait à CHF 5'000'000. Il était constitué de 50'000'000 actions d'une valeur nominale de CHF 0.10. Les actions de Galenica (n° de valeur 36 067 446, ISIN CH036 067 446 6) sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Le 31 décembre 2019, 49'339'150 actions étaient en circulation (sans actions en propre), la capitalisation boursière s'élevait à CHF 2'952.9 mio.

Capital autorisé

Conformément à l'art. 3a des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 5'000'000 d'un montant maximum de CHF 500'000, en tout temps, au plus tard toutefois le 2 mai 2021, par l'émission d'un maximum de 5'000'000 actions devant être entièrement libérées.

Structure du Groupe Galenica

Etat: décembre 2019

**Capital conditionnel**

Conformément à l'art. 3b des statuts, le capital-actions est augmenté d'un montant maximum de CHF 500'000 en cas d'exercice de droits de conversion et/ou d'option. Galenica ne dispose pas de capital conditionnel au 31 décembre 2019.

Modifications du capital-actions

Vous trouverez aux pages 160 et 161 des Comptes annuels 2019 des informations sur les modifications du capital-actions et des réserves, ainsi que sur le bénéfice annuel.

Bons de participation et bons de jouissance

Galenica ne dispose ni de bons de participation, ni de bons de jouissance.

Inscription d'actionnaires

Les acquéreurs d'actions sont inscrits sur demande au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote s'ils déclarent expressément avoir acquis ces actions en leur propre nom et pour leur propre compte.

Inscriptions et droits de vote

Chaque action nominative confère à son détenteur une voix à l'Assemblée générale. Chez Galenica, le droit de vote est limité à 5% du capital-actions, conformément à l'art. 13 des statuts.

Les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres groupements de personnes ou les indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter ces dispositions sont considérés comme une seule personne.

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription au registre des actions si, en dépit de la demande qui lui a été faite, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. Le Conseil d'administration est en outre autorisé à déclarer nulles et non avenues les inscriptions au registre des actions obtenues sur la base d'informations inexacts, respectivement à procéder à une mutation d'une inscription sans droit de vote, et vice versa.

Pour la participation de partenaires stratégiques dans Galenica SA, le Conseil d'administration peut faire des exceptions aux restrictions du droit de vote, et ce jusqu'à un maximum de 20% du capital-actions. Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ce droit durant l'exercice.

Inscriptions de nomines au registre des actions

Il est possible d'inscrire au registre des actions, comme actionnaires jouissant du droit de vote, des nomines jusqu'à 2% du capital-actions inscrit au registre du commerce. L'inscription d'un nomine au registre des actions est possible au-delà de cette limite, à condition que celui-ci indique le nom, l'adresse et le nombre d'actions de la personne pour le compte de laquelle il détient 0.5% ou plus du capital-actions inscrit au registre du commerce. Galenica a conclu un accord avec trois nomines.

Emprunts convertibles et options

Galenica n'a pas d'emprunts convertibles en circulation et n'a pas émis d'options négociables.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Galenica SA est responsable de la haute direction et de la haute surveillance du Groupe. Il définit les objectifs stratégiques et les moyens généraux pour y parvenir, il harmonise la stratégie, les risques et les ressources financières, il donne des instructions et supervise les dirigeants responsables de la conduite des activités du Groupe. Le Conseil d'administration a comme objectif l'augmentation durable de la valeur d'entreprise et il veille à un rapport équilibré entre direction et contrôle (Corporate Governance). Il décide de la planification à moyen terme, du budget et des objectifs annuels du Groupe. C'est aussi le Conseil d'administration qui détermine les valeurs et les conditions-cadres essentielles pour l'activité de l'entreprise. Pour le Conseil d'administration, le développement durable est d'une importance majeure (sur le développement durable, voir également le rapport commençant à la page 37). Au niveau du personnel, il est responsable de l'élection et de la révocation des membres des Comités du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction générale ainsi que de l'établissement des principes du système de rémunération.

Les attributions détaillées du Conseil d'administration de Galenica SA sont définies conformément au Code des obligations (en particulier l'art. 716a CO), aux statuts et au règle-

ment d'organisation (se reporter aux liens complémentaires page 72). Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est composé de cinq à neuf membres. Il en comptait sept fin 2019. Markus R. Neuhaus a été élu nouveau membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2019. Jörg Kneubühler, ancien président du Conseil d'administration, a quitté ses fonctions à cette date. Daniela Bosshardt a été élue nouvelle Présidente du Conseil d'administration.

La composition du Conseil d'administration est définie de manière à ce que, dans la mesure du possible, les compétences des principaux champs d'activités du Groupe Galenica soient représentées et que de surcroît les connaissances spécifiques nécessaires soient disponibles. L'élection de Markus R. Neuhaus a permis de renforcer les compétences dans les domaines des finances, de la stratégie et de la gestion d'entreprise ainsi que de la Corporate Governance et compliance. Le Conseil d'administration continuera d'aborder activement la question de la planification de la relève et de la composition du Conseil. Il faudra en particulier veiller à la diversité et à la complémentarité. Sur une journée, les nouveaux membres du Conseil d'administration sont introduits dans leurs fonctions et obtiennent un aperçu des défis actuels du Groupe et des Domaines d'activités. Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2020, Pascale Bruderer sera proposée en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration. A cette date, Fritz Hirsbrunner quittera le Conseil d'administration. Pascale Bruderer apportera au Conseil d'administration des connaissances complémentaires importantes dans les domaines de la politique de la santé, des soins à domicile et de la numérisation. Le Conseil d'administration examine, chaque année, son mode de fonctionnement. En 2019, une autoévaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire standardisé. Il en est ressorti que le Conseil d'administration est perçu comme une équipe présentant une composition adéquate, d'une taille optimale, disposant d'expériences différentes et de connaissances complémentaires, et d'une bonne combinaison de diverses personnalités. En 2019, les Comités du Conseil d'administration ont également effectué une autoévaluation. D'ici 2021, le Conseil d'administration prévoit à nouveau d'effectuer une évaluation avec un soutien externe.

Les statuts de Galenica SA limitent le nombre de mandats des membres du Conseil d'administration au sein des organes supérieurs de direction et d'administration d'autres entités juridiques extérieures au Groupe (art. 17, al. 3 des statuts). Cela inclut en particulier la limitation à cinq mandats pour les entités cotées en Bourse et à sept mandats pour les entités juridiques à but lucratif mais non cotées. Aucun des membres du Conseil d'administration n'a atteint cette limite en 2019.

Aucun membre du Conseil d'administration n'a exercé de fonction de dirigeant opérationnel au sein de Galenica ou des autres sociétés du Groupe au cours de l'année sous revue ou des trois années précédentes, à l'exception du Président du Conseil d'administration, Jörg Kneubühler, qui a quitté ses fonctions lors de l'Assemblée générale du 2 mai 2019. Selon les critères du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, tous les membres sont donc indépendants.

Fonctions de la Présidente du Conseil d'administration

La Présidente du Conseil d'administration est responsable de la direction du Conseil d'administration et de l'optimisation continue de la stratégie du Groupe. Elle a notamment pour mission d'évaluer de manière critique et de soutenir le CEO et la Direction générale lors du développement des plans d'activité stratégiques et des objectifs financiers du Groupe ainsi que de représenter en externe le Conseil d'administration et, en concertation avec le CEO, Galenica. La Présidente du Conseil d'administration surveille l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Elle garantit en outre la planification de la succession au sein des organes supérieurs de direction.

Publication d'éventuels conflits d'intérêts

Aucun membre du Conseil d'administration n'entretient de relations d'affaires importantes avec Galenica ou l'une de ses sociétés. Philippe Nussbaumer est pharmacien dans le canton de Neuchâtel, client de Galexis et partenaire de Winconcept. Les relations d'affaires entre les entreprises du Groupe Galenica et Philippe Nussbaumer sont traitées conformément aux conditions de marché (at arm's length).

Election et durée du mandat

Chaque membre du Conseil d'administration, sa Présidente, chaque membre du Comité Rémunération ainsi que la représentante indépendante sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'un an, soit de l'Assemblée générale ordinaire jusqu'à la fin de la suivante. Une réélection est possible.

Organisation interne

La Présidente du Conseil d'administration convoque les séances du Conseil d'administration au moins quatre fois par an, les prépare et les dirige. Elle fixe également les points de l'ordre du jour des séances. De plus, elle décide au cas par cas d'inviter d'autres personnes pour participer aux délibérations du Conseil d'administration. Les membres de la

Direction générale participent aussi à une partie de chaque séance pour faire le point sur les activités en cours et clarifier les dossiers dans la perspective des décisions à prendre. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander à la Présidente du Conseil d'administration la convocation d'une séance et l'inscription d'objets à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent en temps utile (en principe dix jours à l'avance) toute la documentation nécessaire à la préparation de la séance. Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres du Conseil d'administration sont présents. Toutes les délibérations et décisions sont consignées dans un procès-verbal.

En 2019, le Conseil d'administration a tenu six séances. Le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'évolution générale des Domaines d'activités en dehors de ces séances.

Dans le cadre de la gestion des risques, la Direction générale fournit au Conseil d'administration à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins deux fois par an, une compilation des principaux risques et des mesures préventives qui doivent ensuite être mises en œuvre dans tout le Groupe dans le cadre du processus de gestion des risques. Pour plus d'informations à ce sujet, se reporter à la page 70.

Comités

Le Conseil d'administration forme les Comités suivants, composés de ses membres:

- Comité Haute Direction et Nomination
- Comité Rémunération
- Comité Audit et Risques
- Comité Stratégie

Depuis l'Assemblée générale du 2 mai 2019, le Comité Haute Direction et Nomination est un comité permanent (auparavant ad hoc).

Les Comités préparent les affaires du Conseil d'administration dans les domaines de travail qui leur ont été attribués et soumettent une recommandation à l'ensemble du Conseil d'administration. Ils se réunissent en séance aussi souvent que les affaires l'exigent et rendent compte de leurs activités et résultats au Conseil d'administration. Ils définissent eux-mêmes l'ordre du jour de leurs réunions et consignent leurs décisions dans un procès-verbal.

Les devoirs et obligations de chaque Comité sont fixés par écrit dans un règlement. Les règlements des Comités sont publiés sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Tableau des Comités avec leurs présidents et membres 2019

| | Nom | Membre depuis | Indépendant(e) | Comité Rémunération | Comité Audit et Risques | Comité Stratégie | Comité Haute Direction et Nomination ¹⁾ |
|--------------------------|---|---------------|----------------|---------------------|-------------------------|------------------|--|
| Conseil d'administration | Daniela Bosshardt Présidente du Conseil d'administration ²⁾ | 2017 | Oui | | | Membre | Présidente |
| | Bertrand Jungo Vice-président ³⁾ | 2018 | Oui | | | Président | Membre |
| | Michel Burnier | 2017 | Oui | Membre | | | |
| | Fritz Hirsbrunner | 2017 | Oui | Président | Membre | | Membre |
| | Markus R. Neuhaus | 2019 | Oui | | Membre | Membre | Membre |
| | Philippe Nussbaumer | 2017 | Oui | | | Membre | |
| | Andreas Walde | 2017 | Oui | Membre | Président | | |
| Nombre de séances 2019 | 6 | | | 4 | 5 | 5 | 7 |
| Président honoraire | Etienne Jornod | | | | | | |
| Secrétaire général | Markus Dill | | | | | | |

¹⁾ Depuis l'Assemblée générale du 2 mai 2019, le Comité Haute Direction et Nomination est un comité permanent (auparavant ad hoc)

²⁾ Présidente du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 2 mai 2019, auparavant, Jörg Kneubühler (départ du Conseil d'administration au 2 mai 2019)

³⁾ Vice-président du Conseil d'administration depuis le 2 mai 2019

Comité Haute Direction et Nomination

Le Comité Haute Direction et Nomination est composé de quatre membres. Ce Comité soutient la Présidente du Conseil d'administration et le Conseil d'administration dans la haute direction et la haute surveillance de l'entreprise (Corporate Governance). Il donne également son avis sur la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration et des Comités, du CEO et des membres de la Direction générale, et soumet les propositions correspondantes au Conseil d'administration.

En 2019, lors de sept réunions et de plusieurs téléconférences, le Comité Haute Direction et Nomination s'est en particulier penché sur la préparation de la nomination d'un nouveau CEO et d'une succession au sein du Conseil d'administration. Ses membres étaient Daniela Bosshardt (Présidente), Bertrand Jungo, Fritz Hirsbrunner et Markus R. Neuhaus. Le nouveau CEO, Marc Werner, prendra ses fonctions au 1^{er} avril 2020. Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2020, Pascale Bruderer sera proposée à l'élection en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration.

Comité Rémunération

Le Comité Rémunération est composé de trois membres, dont la majorité doivent être indépendants. Le Comité Rémunération exécute en particulier les tâches suivantes:

- il propose au Conseil d'administration la stratégie de rémunération et les objectifs de performance pour le Groupe et les membres de la Direction générale;
- il propose au Conseil d'administration les montants des honoraires et des indemnités des membres du Conseil d'administration, de la Présidente du Conseil d'administration, du CEO et de la Direction générale dans son ensemble;
- il approuve la rémunération des membres de la Direction générale (sans le CEO), conformément à la proposition du CEO et en concertation avec la Présidente du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les règles statutaires régissant les rémunérations, se reporter à la page 65 et au Rapport de rémunération à partir de la page 75. Les activités et les priorités du Comité Rémunération pour l'année sous revue se trouvent dans le Rapport de rémunération (se reporter à la page 77).

Suite à la page 64 ►

Membres du Conseil d'administration



Daniela Bosshardt, Présidente du Conseil d'administration, élue depuis 2017

- Née en 1972, citoyenne suisse
- Pharmacienne, diplôme fédéral de pharmacie, EPF de Zurich
- Analyste financière auprès de Bank am Bellevue (1998-2002) et de M2 Capital (2003-2004)
- Experte-conseil en entreprises dans les domaines de la pharmacie, de la technologie médicale et de la biotechnologie depuis 2004
- Membre du Conseil d'administration de Reprisk SA
- Mandats d'administratrice antérieurs: Vifor Pharma SA (2008-2019), investiere.ch – Verve Capital Partners SA (2017-2019) et Nobel Biocare SA (2010-2014)



Bertrand Jungo, Vice-président du Conseil d'administration, élu depuis 2018

- Né en 1965, citoyen suisse
- Economiste d'entreprise, lic. rer. pol., Université de Fribourg
- De 2006 à 2017 CEO du groupe de grands magasins en Suisse Manor
- Depuis 2017 chez Admeira SA, jusqu'en février 2020 en tant que CEO, depuis lors membre du Conseil d'administration
- Membre de l'Advisory Board de la conférence internationale sur le commerce de l'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI)



Prof. Dr Michel Burnier, élu depuis 2017

- Né en 1953, citoyen suisse
- Médecin FMH en médecine interne et en néphrologie
- Professeur honoraire, Université de Lausanne
- Membre des associations professionnelles: Société Suisse de Néphrologie (auparavant président), Société Européenne d'Hypertension (auparavant membre du conseil et trésorier) ainsi que Société Suisse d'Hypertension (auparavant président)
- Membre de la Commission des médicaments de la Société Suisse des Pharmaciens (jusqu'en 2001) et du Conseil de l'institut de Swissmedic (2002-2010)
- Membre du Conseil d'administration de Speedel Holding SA (Bâle) de 2007 à 2009
- Membre du Conseil d'administration de Vifor Pharma SA (Saint-Gall)



Fritz Hirsbrunner, élu depuis 2017

- Né en 1949, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc., HEC Université de Lausanne / Senior Executive Program à l'IMD, Lausanne
- Contrôleur de gestion chez CibaGeigy de 1972 à 1977
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 1977 en qualité d'assistant de la Direction générale, est membre de la Direction générale, Vice-CEO et CFO de 1992 à 2011. Responsable Investor Relations de 2012 à 2014 (sur la base d'un mandat)
- Membre du Conseil de fondation d'IST, Fondation d'investissement
- Membre du Conseil d'administration de Berlac SA, d'IVF Hartmann Holding AG et de Vencap 6 Ltd.
- Mandat d'administrateur antérieur auprès de Vifor Pharma SA (2012-2019)



Dr Markus R. Neuhaus, élu depuis 2019

- Né en 1958, citoyen suisse
- Docteur en droit, diplômé en droit fiscal
- Chez PwC à partir de 1985 à différents postes, de 2003 à 2012 CEO de PwC Suisse, de 2005 à 2007 membre du Conseil de PwC Global, de 2010 à 2013 membre de PwC Network Executive Team et de 2013 à 2016 membre de l'Office of the Global Chairman de PwC, 2012 à 2019 Président du Conseil d'administration de PwC Suisse
- Diverses autres fonctions, notamment Président de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft (société d'économie) de Zurich, Vice-président de la chambre de commerce de Zurich, Vice-président d'Avenir Suisse, Président de la Commission fiscale et financière Economiesuisse
- Membre des Conseils d'administration de Barry Callebaut AG (Vice-président), Baloise Holding SA, Orior SA (Vice-président), Jacobs Holding SA



Dr Philippe Nussbaumer, élu depuis 2017

- Né en 1969, citoyen suisse
- Pharmacien FPH, diplôme fédéral de pharmacie / Dr en pharmacie, Université de Genève / Dipl. sc. éc. HEC, Université de Lausanne
- Brevet fédéral de professeur de ski et expert fédéral J+S; depuis 2004 vice-président de l'Ecole de sports de neige de Neuchâtel / Les Bugnens
- Propriétaire et président de pharmacie Centrale et pharmacie de la Gare à La Chaux-de-Fonds
- Depuis 2007 fondateur et administrateur de la franchise Ecopharma
- Depuis 2014 fondateur et membre du Conseil d'administration du centre médical Medi-Centre SA à La Chaux-de-Fonds
- Membre du Conseil d'administration de Veripharm SA

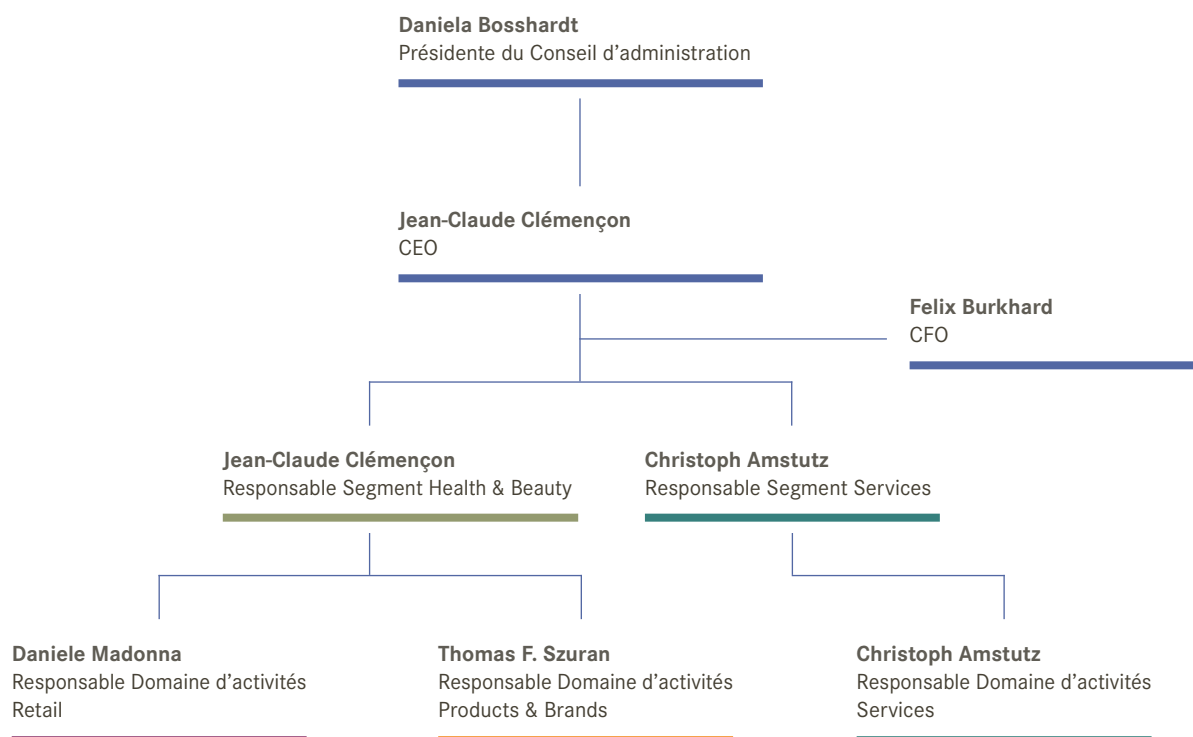


Dr Andreas Walde, élu depuis 2017

- Né en 1962, citoyen suisse
- Avocat et docteur en droit, Université de Bâle
- A occupé pendant plus de 30 ans des fonctions de direction et travaillé comme juriste d'entreprise avec spécialisation en structures financières et structures de sociétés, M&A, Risk Management, Compliance et Corporate Governance dans le secteur de la chimie et de la pharmacie: de 1988 à 1996 chez Roche, de 1998 à 2010 chez Clariant et de 2012 à 2013 chez Petroplus (dans ces deux dernières entreprises entre autres en tant que Group General Counsel), depuis 2013 secrétaire général de Vifor Pharma SA, l'ancien Groupe Galenica
- Membre du Comité de Swiss-Holdings et du Comité de Scienceindustries
- Mandats (d'administrateur) antérieurs auprès de différentes sociétés privées et (étrangères) cotées en Bourse ainsi qu'ancien membre du Conseil d'administration de la «Vereinigung Schweizerischer Unternehmen in Deutschland» (Association des entreprises suisses en Allemagne)

Organisation de conduite

Etat: décembre 2019

**Comité Audit et Risques**

Le Comité Audit et Risques est composé de trois membres et soutient le Conseil d'administration dans l'exécution de ses tâches liées à la présentation des comptes et des rapports financiers, à la gestion des risques, à la compliance, ainsi qu'aux audits internes et externes.

Le Comité Audit et Risques exécute en particulier les tâches suivantes:

- il vérifie les rapports de la Direction générale sur le processus de gestion de la compliance et des risques de l'entreprise;
- il surveille les mesures de la Direction générale visant le respect des normes internes et externes;
- il évalue l'efficacité de l'audit externe et approuve les honoraires des réviseurs;
- il vérifie le programme d'audit interne, reçoit les rapports d'audit interne et vérifie si la Direction générale a mis en œuvre les recommandations de l'audit interne en prenant les mesures appropriées;
- il donne au Conseil d'administration des recommandations sur la structure du capital du Groupe, le financement d'investissements et d'acquisitions ainsi que la fixation des objectifs à long terme.

Comité Stratégie

Le Comité Stratégie se compose de quatre membres et exécute les tâches suivantes:

- surveillance, pour le Conseil d'administration, de la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Groupe;
- soutien du Conseil d'administration et de la Direction générale lors de la vérification et du développement de la stratégie;
- évaluation des propositions de la Direction générale sur des thèmes stratégiques et recommandations au Conseil d'administration.

Fréquence des séances du Conseil d'administration et de ses Comités en 2019

En 2019, le Conseil d'administration a organisé six réunions avec les membres de la Direction générale. Le Comité Rémunération s'est réuni quatre fois, le Comité Audit et Risques cinq fois et le Comité Stratégie cinq fois. Le Comité Haute Direction et Nomination s'est réuni lors de sept réunions et a en outre organisé plusieurs téléconférences. En principe, tous les membres prennent part à toutes les séances du Conseil d'administration. La présence aux séances du Conseil d'administration et des Comités en 2019 a atteint respectivement 93% et 96%.

Direction

Le Conseil d'administration a délégué la conduite de l'entreprise au CEO conformément au règlement d'organisation. Le CEO est responsable de la gestion opérationnelle du Groupe Galenica et il est à la tête de la Direction générale. Le Conseil d'administration entretient des contacts réguliers avec le CEO et les membres de la Direction générale. Il les convie – dans certains cas le CEO uniquement – à prendre part à ses séances pour traiter de certaines questions de l'ordre du jour. Les membres de la Direction générale sont invités lors de chaque séance à rendre compte de la marche des affaires de leur Domaine d'activités et à débattre avec le Conseil d'administration des affaires importantes qui sont en cours.

Fonctions du CEO

Le CEO est chargé de mettre en œuvre les objectifs stratégiques et opérationnels approuvés par le Conseil d'administration, d'établir le budget et de contrôler qu'il est respecté, et de diriger le Groupe. Le CEO est à la tête de la Direction générale et rapporte à la Présidente du Conseil d'administration. Il prépare avec cette dernière les informations pour les séances du Conseil d'administration. Lors de ces séances, le CEO soumet au Conseil d'administration, pour consultation et décision, les affaires importantes aux niveaux stratégique, personnel et financier. En outre, il représente Galenica à l'extérieur.

Direction générale

La Direction générale prend en charge, sous la direction du CEO, l'exécution des tâches et des décisions du Conseil d'administration pour chaque Domaine d'activités. Le Conseil d'administration fixe au CEO et aux membres de la Direction générale des différents Domaines d'activités les objectifs correspondants et approuve le budget. Le contrôle des objectifs s'accomplit, d'une part, par la remise d'un rapport mensuel au Conseil d'administration, présentant les données chiffrées clés ainsi que les principaux événements et développements, et, d'autre part, au moyen du cycle de planification: ainsi, au premier trimestre, la Direction générale compare les chiffres des comptes annuels avec ceux de la planification. Au deuxième trimestre, elle analyse l'exercice en cours au moyen d'une «Dernière Prévision 1» et établit un plan à moyen terme sur trois ans. Au troisième trimestre intervient l'élaboration du bouclage semestriel et, au quatrième trimestre, le résultat d'exploitation prévisionnel «Dernière Prévision 2» est retenu comme base pour l'établissement du budget de l'année suivante.

Les statuts de Galenica SA limitent le nombre de mandats des membres de la Direction générale au sein des organes supérieurs de direction et d'administration d'autres sociétés à un mandat pour les sociétés cotées en Bourse et à trois mandats au total, sous réserve d'acceptation par le Conseil d'administration (art. 20 al. 3 des statuts). Aucun des membres de la Direction générale n'a atteint cette limite en 2019.

Les autres tâches du Conseil d'administration, de la Présidente du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le règlement d'organisation disponible sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration contrôle la Direction générale et surveille son mode de travail. Le Groupe Galenica dispose d'un système d'information de gestion électronique exhaustif. Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport écrit et est informé chaque mois de l'évolution financière et opérationnelle du Groupe. Le développement opérationnel, les opportunités et les risques sont par ailleurs examinés en détail lors de séances associant les membres de la Direction générale.

Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management au sens du chiffre 4.4 de l'annexe de la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange.

Rémunérations

Les règles statutaires régissant les rémunérations (comprenant les participations, les prêts, les crédits et les prestations de prévoyance) des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que celles concernant les votes lors de l'Assemblée générale ayant trait aux rémunérations se trouvent dans le Rapport de rémunération à partir de la page 75.

Suite à la page 68 ►

Membres de la Direction générale



Jean-Claude Cléménçon,
CEO

- Né en 1962, citoyen suisse
- Diplôme de logistique à l'Ecole supérieure sfb, Zurich
- Program for Executive Development (PED) à l'IMD de Lausanne
- Responsable de production chez Rheintub SA (Rheinsulz) et Directeur de Raintec GmbH à Dogern (Allemagne) de 1988 à 1995
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 1995 en tant que Responsable de Galexis Zurich, est Responsable du centre de distribution de Schönbühl à partir de 1999, assume la responsabilité de Galexis dès 2002 et du Domaine d'activités Logistics de 2005 à 2015, est chargé de la conduite du Domaine d'activités Healthcare Information et est membre de la Direction générale à partir de 2010, Responsable du Domaine d'activités Retail
- CEO du Groupe Galenica depuis 2017



Felix Burkhard,
CFO

- Né en 1966, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc. HSG / expert-comptable diplômé
- Réviseur chez Revisuisse PriceWaterhouse (Berne) et Responsable Finances et Controlling chez Amidro SA (Bienne) de 1991 à 1995
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 1996 comme Corporate Controller, adjoint du Responsable du Domaine d'activités Retail dès 2000; de plus, à partir de 2008, Responsable de la chaîne de pharmacies Amavita; Responsable du Domaine d'activités Retail de 2010 à 2015, membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2010, Responsable Projets Stratégiques de 2015 à 2017
- CFO du Groupe Galenica depuis 2017



Christoph Amstutz,
Responsable Domaine d'activités Services

- Né en 1963, citoyen suisse
- A suivi des études partielles de pharmacie, EPF de Zurich
- Diplôme de Marketing Management à l'Université de Berne, GfM/IBM
- De 1988 à 2004, représentant pharmaceutique et chef de produit chez UCB-Pharma AG (Zurich), Responsable Marketing chez UCB-Pharma GmbH (Kerpen, Allemagne), General Manager chez UCB-Pharma AG (Zurich); de 2004 à 2007, Business Unit Manager CNS / Pain et membre du Comité de Direction de Bristol-Myers Squibb GmbH (Baar); de 2007 à 2010, CEO de Globopharm AG (Egg/ZH)
- Responsable de G-Pharma SA de 2010 à 2011, Responsable d'Alloga SA en 2011, Responsable du Domaines d'activités Services depuis 2015
- Membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2017



Daniele Madonna,
Responsable Domaine d'activités Retail

- Né en 1977, citoyen suisse
- Etudes de pharmacie, EPF de Zurich
- Formation postgrade FPH en pharmacie d'officine
- CAS en General Management à l'Université de St-Gall (HSG) et Program for Executive Development (PED) à l'IMD de Lausanne
- Pharmacien dans les pharmacies Olympia et Victoria (Zurich) de 2003 à 2004
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 2004 en tant que gérant de la pharmacie Coop Vitality à Tenero, Responsable de vente régional chez Coop Vitality de 2010 à 2014 ainsi que CEO de Coop Vitality SA à Berne de 2014 à 2017
- Responsable du Domaine d'activités Retail et membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2017



Dr Thomas F. Szuran,
Responsable Domaine d'activités Products & Brands

- Né en 1967, citoyen suisse
- Dr sc. nat. EPF de Zurich
- De 1997 à 2002, occupe différents postes chez Abbott Laboratories, entre autres celui de Sales & Marketing Manager Eastern European & Mediterranean Region
- De 2002 à 2005 Directeur des ventes de Pfizer Suisse (Zurich) et de 2005 à 2007 Country Manager (gérant) de Pfizer en Israël
- Entre au service de Biomed AG (Dübendorf) comme Marketing Director en 2008 et assume la fonction de CEO de Biomed AG de 2011 à 2018
- Depuis 2012 membre du Comité et depuis 2013 Président de l'ASSGP, l'Association Suisse des Spécialités Pharmaceutiques Grand Public
- Depuis 2019, Responsable Domaine d'activités Products & Brands et membre de la Direction générale du Groupe Galenica

Membres de la Direction générale

| Nom | Membre depuis | Fonction |
|-------------------------------------|---------------|---|
| Jean-Claude Cléménçon ¹⁾ | 2017 | CEO |
| Marc Werner ²⁾ | 2020 | CEO |
| Felix Burkhard | 2017 | CFO |
| Christoph Amstutz | 2017 | Responsable Domaine d'activités Services |
| Daniele Madonna | 2017 | Responsable Domaine d'activités Retail |
| Thomas F. Szuran | 2019 | Responsable Domaine d'activités Products & Brands |

¹⁾ CEO jusqu'au 31 mars 2020

²⁾ CEO à partir du 1^{er} avril 2020

Droit de participation des actionnaires

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées selon les besoins, par décision de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration, sur proposition de l'organe de révision ou à la demande écrite et motivée d'un ou de plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 7% de la totalité du capital-actions inscrit au registre du commerce.

Chaque action inscrite au registre des actions donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Les actionnaires ont également droit aux dividendes et disposent de tous les autres droits que leur confère le Code des obligations (CO).

Les résultats des votes effectués lors de l'Assemblée générale sont publiés sur le site Internet de Galenica après chaque assemblée (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Restriction du droit de vote et droit de représentation

Moyennant une procuration écrite, un actionnaire inscrit au registre des actions peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un représentant ou par la représentante indépendante à qui les instructions peuvent être transmises par courrier ou par voie électronique. Il n'existe pas de règles dérogeant à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Un actionnaire ou tout acquéreur d'actions peut, avec le droit de vote, être inscrit pour les actions qu'il détient dans une limite de 5% (y compris celles déjà inscrites au registre des actions). Pour des informations détaillées, voir pages 58 et 59.

Procédures et conditions auxquelles les limitations des droits de vote peuvent être levées

Pour que l'Assemblée générale entre en matière sur la levée des limitations des droits de vote, il faut que des actionnaires qui, ensemble, représentent au minimum 5% du capital-actions inscrit au registre du commerce, requièrent par écrit, jusqu'à 40 jours avant l'Assemblée générale, l'inscription de cet objet à l'ordre du jour en indiquant leur proposition. L'acceptation de cette proposition requiert au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue des valeurs nominales des actions représentées.

Majorités statutaires

En complément des dispositions de l'art. 704 CO, les décisions suivantes de l'Assemblée générale requièrent au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées:

- modification des dispositions relatives aux restrictions de transmissibilité des actions nominatives (art. 15, let. c des statuts);
- conversion d'actions nominatives en actions au porteur, et inversement (art. 15, let. d des statuts).

Convocation de l'Assemblée générale

En ce qui concerne la convocation de l'Assemblée générale et l'inscription d'objets à l'ordre du jour, les statuts ne diffèrent pas des prescriptions légales. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration au moins 20 jours avant la date prévue. Les actionnaires sont invités par notification dans les organes de publication. La convocation peut en outre se faire par courrier ou par voie électronique à tous les actionnaires à l'adresse inscrite au registre des actions. Les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Inscription à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent ensemble des actions totalisant au moins 5% du capital-actions inscrit au registre du commerce peuvent, jusqu'à

40 jours avant l'Assemblée générale, requérir par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant leur proposition. Les objets souhaitant être portés à l'ordre du jour en lien avec l'exercice 2019 doivent être soumis d'ici au 9 avril 2020 s'ils doivent être traités lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2020 et d'ici au 9 avril 2021 pour l'Assemblée générale du 12 mai 2021. Les objets à inscrire à l'ordre du jour doivent être indiqués, tout comme la proposition soumise par l'actionnaire qui doit faire l'objet d'un vote.

Registre des actions

Il n'existe pas de règles statutaires concernant une date limite d'inscription au registre des actions. Pour des raisons pratiques, toutefois, le registre des actions demeure fermé aux inscriptions quelques jours avant une Assemblée générale. Pour l'exercice 2019, le registre sera clos à partir du mardi 12 mai 2020 et pour l'exercice 2020 à partir du mercredi 5 mai 2021. Les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions au lundi 11 mai 2020 et au mardi 4 mai 2021, respectivement, peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale correspondante.

Les instructions peuvent être transmises à la représentante indépendante par écrit ou par voie électronique via la plateforme Nimbus Shapp® utilisée par Galenica. Les données d'accès nécessaires à la création d'un profil utilisateur seront jointes à l'invitation à l'Assemblée générale, qui sera adressée à tous les actionnaires autour du 20 avril 2020. Les instructions doivent parvenir à la représentante indépendante au plus tard le soir de l'avant-veille de l'Assemblée générale, soit le vendredi 15 mai 2020 pour l'Assemblée générale 2020, ou le lundi 10 mai 2021 pour l'Assemblée générale 2021.

Prise de contrôle et mesures de défense

Les dispositions de l'art. 125 ss LIMF (loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés; loi sur l'infrastructure des marchés financiers) permettant de déroger à l'obligation de présenter une offre ne sont pas modifiées dans les statuts. Les contrats de travail des membres de la Direction générale et des membres de la Direction ne contiennent pas non plus de dispositions à ce sujet.

Organe de révision

L'organe de révision du Groupe Galenica depuis 2017 est Ernst & Young SA, Berne. C'est Roland Ruprecht, expert-comptable diplômé et partenaire d'Ernst & Young, qui est responsable du mandat depuis 2017. Les honoraires de l'organe de révision Ernst & Young pour son travail de révision effectué en 2019 chez Galenica et les sociétés du Groupe se sont montés à CHF 800'000.

Pour l'année écoulée, les honoraires d'Ernst & Young et de ses partenaires pour l'exécution de mandats supplémentaires pour Galenica et ses sociétés affiliées se sont élevés à CHF 193'000 pour des prestations supplémentaires liées à la révision.

Roland Ruprecht a participé en 2019 à deux séances du Comité Audit et Risques. Par ailleurs, l'organe de révision a présenté son rapport lors de la séance du Conseil d'administration du 3 mars 2020.

L'organe de révision est régulièrement informé des nouveaux projets. Son activité est analysée par le Comité Audit et Risques au moins une fois par an. Les critères pris en compte sont notamment les suivants: compétence concernant les questions liées à la présentation des comptes, compréhension de la structure du Groupe, qualité du rapport, respect des délais, indépendance et coûts.

Compliance et code de conduite

L'engagement au respect des lois et directives (Compliance) ainsi qu'un comportement intègre constituent un élément essentiel de la culture d'entreprise du Groupe Galenica et font partie intégrante de la gestion d'entreprise. Galenica attache une grande importance à ce que ses activités soient menées conformément aux règles de déontologie et aux prescriptions légales en vigueur. Les efforts de Galenica en matière de Compliance reposent sur trois piliers: prévention, détection et réaction. Plusieurs formations sur la Compliance ont été organisées en 2019, notamment à l'échelle du Groupe sur le thème de la lutte contre la corruption. Galenica pratique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les actes de corruption commis par des employés, partenaires, fournisseurs ou représentants de tiers. En 2019, des formations relatives au droit des cartels ont été menées dans toutes les sociétés du Groupe. Durant l'année sous revue, le Conseil d'administration a été informé de l'état

d'avancement des différentes mesures d'application lors d'une réunion. Le code de conduite du Groupe Galenica revêt une importance particulière aux yeux du Conseil d'administration. Il définit les principes essentiels en lien avec la corruption, les cadeaux et les invitations que doivent respecter tous les collaborateurs. Galenica incite également ses fournisseurs à la soutenir dans ses efforts en faveur d'un développement durable et elle a notamment édicté un code de conduite pour les fournisseurs. Le code de conduite du Groupe Galenica et le code de conduite pour les fournisseurs sont publiés sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Le Groupe Galenica a son activité en Suisse. En conséquence, le plan d'action de l'OCDE concernant l'imposition des multinationales (plan d'action BEPS) ne s'applique pas à Galenica.

Informations et instruments de contrôle du Conseil d'administration envers la Direction d'entreprise

Processus de gestion des risques

Galenica a mis en place un processus de gestion des risques qui permet au Conseil d'administration, à la Direction générale ainsi qu'à d'autres cadres responsables au sein des sociétés du Groupe d'identifier les risques potentiels en temps utile et de les apprécier, et de prendre toutes les mesures préventives nécessaires. L'objectif est que les risques majeurs soient identifiés, évalués et gérés en tenant compte des opportunités à saisir, à tous les niveaux de direction.

Dans le cadre de la Gestion des risques de Galenica (GRG), les sociétés du Groupe procèdent au moins deux fois par an à une évaluation des risques. Le processus standardisé repose sur une grille identifiant les principaux risques stratégiques et opérationnels ainsi que leurs conséquences potentielles – en particulier financières et en termes de réputation – selon des critères prédéfinis, et évaluant ces risques selon leur probabilité de réalisation et leurs répercussions. Ces risques sont enregistrés par Domaine d'activités dans une matrice, puis intégrés dans la matrice des risques du Groupe en fonction de leur importance.

La Direction générale fournit au Conseil d'administration de Galenica SA à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins deux fois par an, une compilation des principaux risques. Le Conseil d'administration l'évalue et la com-

plète le cas échéant, puis prend si nécessaire des mesures préventives adaptées, qui sont ensuite mises en œuvre dans tout le Groupe dans le cadre du processus de gestion des risques.

Galenica entend par risque la possibilité qu'un événement ou un acte entraîne des pertes financières directes ou d'autres inconvénients.

Vous trouverez des informations complémentaires sur la gestion des risques financiers dans l'annexe aux Comptes annuels consolidés 2019, pages 143 et 144.

Système de contrôle interne

Dans le cadre de la gestion des risques, Galenica s'appuie sur un système de contrôle interne (SCI) visant à assurer une présentation fiable des rapports financiers internes et externes ainsi qu'à prévenir toute erreur ou anomalie en rapport avec les transactions. Le SCI permet de garantir la bonne mise en œuvre des processus et contrôles nécessaires de manière à ce que les risques en rapport avec la qualité de la présentation des comptes puissent être identifiés et maîtrisés en temps voulu. Les processus et les contrôles associés au SCI de Galenica sont vérifiés de manière approfondie chaque année, essentiellement à l'occasion de l'audit intermédiaire par l'organe de révision externe. Les résultats de ces vérifications sont rapportés au Comité Audit et Risques. Le management prend les mesures qui s'imposent pour l'amélioration continue des processus dans les domaines des achats, de l'approvisionnement, des investissements, de la vente, du personnel, de la gestion financière générale, de la présentation des comptes et des contrôles informatiques.

Révision interne

Dans le cadre de la révision interne, des audits internes sont menés conformément au plan d'audit arrêté par le Comité Audit et Risques dans les domaines de la gestion des risques opérationnels et stratégiques ainsi que du SCI. De même, des contrôles, des analyses et des entretiens sont effectués à l'échelle du Groupe, et les Domaines d'activités sont soutenus dans la réalisation des objectifs fixés grâce à la garantie d'une évaluation indépendante de l'efficacité des processus de contrôle internes. Les services de la révision interne établissent des rapports sur les audits qui ont été menés et rapportent directement au Comité Audit et Risques à intervalles réguliers sous forme écrite. Les activités liées à la révision interne sont assurées par l'attribution de mandats à des services externes.

Politique d'information

Galenica et ses sociétés mènent une politique d'information active et transparente à l'égard de toutes les parties prenantes. La cohérence et la crédibilité sont deux valeurs fondamentales qui se reflètent dans une communication factuelle, exhaustive et professionnelle.

Publicité événementielle

Les événements importants et de nature à influencer sur le cours de l'action sont rendus publics en temps opportun par le biais de médias électroniques, en respectant toujours la directive de la SIX Swiss Exchange. Les collaborateurs concernés sont les premiers informés lorsque la situation le permet et l'autorise.

Publications périodiques

Chaque année, Galenica publie un Rapport annuel et un rapport semestriel. Les versions complètes de ces publications sont disponibles sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72). En outre, Galenica publie une version imprimée courte du Rapport annuel qui est envoyée, sur demande, aux actionnaires par la poste.

L'invitation à l'Assemblée générale leur est également adressée par voie électronique ou par courrier, et elle est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Internet

L'ensemble des publications de Galenica et des communiqués de presse ainsi que des informations complémentaires sur le Groupe peuvent être consultés sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Interlocuteurs et dates de publication importantes

Pour les actionnaires

Pour les actionnaires, en ce qui concerne les questions de Corporate Governance:

Markus Dill, Secrétaire général

téléphone +41 58 852 81 11, aktienregister@galenica.com

Pour les investisseurs

Felix Burkhard, CFO

téléphone +41 58 852 85 29, investors@galenica.com

Pour les médias

Christina Hertig, Responsable de la Communication

téléphone +41 58 852 85 17, media@galenica.com

Agenda 2020/2021

- Assemblée générale 2020: 19 mai 2020
- Rapport semestriel 2020: 4 août 2020
- Rapport annuel 2020: 9 mars 2021
- Assemblée générale 2021: 12 mai 2021

Vous trouverez d'autres dates sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 72).

Gestion des marques

Philosophie et mise en œuvre

Le premier choix pour la santé, la beauté et le bien-être

Galenica entend être perçue comme un Groupe digne de confiance et performant sur le marché de la santé, qui crée une valeur ajoutée pour tous ses groupes cibles grâce à des produits et services de qualité. Galenica s'y engage aussi au travers de la gestion des marques. Le nom Galenica est synonyme de qualité et de professionnalisme, de crédibilité et de transparence, de fiabilité et de continuité. L'ambition d'être le premier choix pour la santé, la beauté et le bien-être occupe une place particulièrement importante dans le principe de référence. La communication sur la marque de Galenica incombe au Département Corporate Communications du Groupe.

Identité de l'entreprise

Galenica est un groupe d'entreprises diversifié qui gère des marques de sociétés, de produits et de services bien établies dans le domaine de la santé. Les produits et services de la marque Galenica sont garants d'une qualité de premier ordre. La philosophie de communication «Aussi centralisé que nécessaire, aussi décentralisé que possible» se reflète aussi dans la gestion des marques. Il s'agit notamment de laisser aux différentes sociétés opérant sous l'égide de Galenica la marge de manœuvre nécessaire pour qu'elles puissent aborder au mieux le groupe cible en fonction du segment de marché et du produit. Les sociétés de Galenica interviennent donc sur le marché sous leur propre raison sociale. Le Groupe Galenica attache toutefois une importance particulière à ce que la cohésion de ces dernières soit clairement mise en valeur. Par conséquent, le Groupe Galenica s'efforce de garantir une présentation visuelle uniforme (Corporate Design) lorsque cela est possible et judicieux.

Marques des sociétés du Groupe

Bases organisationnelles

Le Groupe Galenica est constitué de deux segments: Health & Beauty, avec les Domaines d'activités Products & Brands et Retail, ainsi que Services. Les sociétés du Groupe sont attribuées aux Domaines d'activités en fonction de leurs compétences clés. La marque Galenica s'appuie à chaque niveau sur un supplément explicatif qui vient s'ajouter au logo (principe de référence). Au niveau du Groupe, il s'agit de communiquer le large spectre de notre ambition, et au niveau des sociétés, c'est l'appartenance au Groupe Galenica qui est soulignée.

Sur la base de cette stratégie, de nombreuses sociétés dans lesquelles Galenica détient une participation de plus de 50% adoptent la présentation visuelle commune (Corporate Design). L'intégration de nouvelles sociétés se fait progressivement, selon un processus défini. Dans le cas des marques connues et bien introduites, d'importants aspects liés à la stratégie de marché sont pris en compte.

Liens complémentaires

www.galenica.com

- **Organisation:** A propos de Galenica / Organisation
- **Conseil d'administration:** A propos de Galenica / Organisation / Conseil d'administration
- **Publications:** Publications
- **Statuts:** Publications / Downloadcenter / Corporate Governance
- **Règlement d'organisation:** Publications / Downloadcenter / Corporate Governance
- **Comités du Conseil d'administration:** A propos de Galenica / Organisation / Conseil d'administration / Downloads
- **Assemblée générale:** Investisseurs / Informations destinées aux actionnaires / Assemblée générale
- **Code de conduite du Groupe Galenica:** Publications / Downloadcenter / Entreprise
- **Code de conduite pour les fournisseurs:** Publications / Downloadcenter / Entreprise
- **Communiqués de presse:** Médias / Communiqués de presse
- **Dates à retenir:** Investisseurs / Calendrier des investisseurs

www.six-exchange-regulation.com

- **SIX Swiss Exchange; actionnaires principaux:** News / publications de messages / Actionnaires principaux
-

Les éléments fondamentaux du Corporate Design font l'objet de deux manuels destinés aux collaborateurs et aux partenaires externes. Ces manuels concernent toutes les applications, par exemple les lettres, les documents imprimés, les enseignes ou les sites Internet. Le Manuel des collaborateurs est disponible en version imprimée ou au format électronique et celui pour les partenaires externes sous forme électronique. En outre, au besoin, des formations internes relatives à l'utilisation du Corporate Design de Galenica sont organisées à l'intention des nouveaux collaborateurs; elles sont également ouvertes aux collaborateurs qui souhaitent rafraîchir ou approfondir leurs connaissances sur ce sujet.

Protection des marques des sociétés du Groupe

Galenica suit et protège systématiquement les marques de ses sociétés dans tous les pays où elle intervient et garantit un niveau de qualité élevé.

Marques de produits et services

Les marques des sociétés de Galenica sont complétées par les marques des produits et services des différentes sociétés du Groupe qui s'adressent directement aux clients du Domaine d'activités correspondant: par exemple, les produits de Verfora, les offres des formats de pharmacies Amavita et Sun Store, ainsi que les prestations de Services avec la logistique ainsi que les bases de données et logiciels relevant du domaine de la gestion de l'information. Les présentations de ces produits et services étant adaptées sur mesure aux marchés et aux clients des sociétés, elles se distinguent du Corporate Design du Groupe. L'identité visuelle, de même que les mesures de communication et de marketing y afférentes, sont définies et mises en œuvre par les sociétés. Les événements et activités liés aux marques de produits et services, ainsi que les sondages effectués auprès de la clientèle durant l'exercice, font l'objet des chapitres relatifs aux Domaines d'activités du Groupe Galenica, pages 15 et suivantes.

Protection des marques de produits et services

Les marques de produits et services sont systématiquement gérées et protégées par les différentes sociétés dans tous les pays où elles sont utilisées.

Principales marques du Groupe Galenica

Marque ombrelle



Marques des sociétés du Groupe Galenica

Retail

- GaleniCare
- Winconcept
- Formats
- AMAVITA+
- SUN STORE
- coop vitality+
- MEDI SERVICE
- bichsel
- care product

Products & Brands

- G-Pharma
- VERFORA®

Services

- Alloga
- Galaxis
- PHARMAPOOL
- ufd
- medifilm
- HCI Solutions

Marques de produits et prestations

- STAR CARD
- SUN STORE
SUN CARD

- Algifor®
- PERSKINDOL
- ANTI BRÜMM®
- Triofan®
- Triomer®
- MAGNESIUM VITAL
- Merfen®
- Itinerol B6®
- DERMAFORA
- Otalgan®

- TOP MEDICAL
- TOP HOMECARE
- GALecoline®
- PharmUpdate
Tout savoir en direct.
- FELAN
Ma marque propre économique.
- compendium.ch®
by HCI Solutions
- pharmaVISTA®
- Documedis®
- pharma4
- triaPHARM®